

Comment demander une aide au CPAS ?



Prenez rendez-vous au CPAS de votre commune

Prenez rendez-vous sur place ou envoyez un email.

Gardez bien des preuves de votre demande :

- sur place : demandez un accusé de réception
- par mail : gardez une copie du mail envoyé.



Préparez vos documents pour le rendez-vous

Pour le rendez-vous, préparez :

- votre carte d'identité ou votre titre de séjour,
- les preuves de votre situation : composition de ménage, bail, dettes, revenus, ...

Gardez toujours une copie de vos documents.

Si vous n'avez pas ces documents, vous pourrez les envoyer après le rendez-vous.



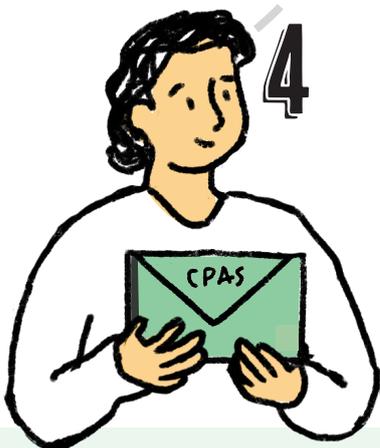
Expliquez votre situation à l'assistant·e social·e

Le rendez-vous se passe **au CPAS** avec une assistante sociale.

Pendant le rendez-vous, expliquez votre situation et répondez à ses questions.



Après le rendez-vous, le CPAS peut aussi vérifier votre situation en venant **chez vous**. En principe, l'assistant·e social·e passe au moins une fois par an. Parfois, l'assistant·e social·e ne prévient pas avant de venir.



Attendez la décision du CPAS

Si vous ne recevez pas de réponse après **1 mois et demi**, ou si vous n'êtes pas d'accord avec la décision, vous pouvez :

- écrire à l'assistante sociale pour avoir des informations puis demander une audition au CPAS. C'est gratuit et une [association spécialisée](#) peut vous accompagner dans vos démarches.
- ou faire un recours au tribunal avec un·e avocat·e du [Bureau d'Aide Juridique](#). C'est totalement gratuit ou en partie gratuit selon vos revenus.